



60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO, vos revendications, notre combat!

Titre Restaurant entre réel et forfait !

Dès la mise en place du Titre Restaurant ses critères d'attribution ont fait l'objet de nombreuses négociations. Nous avons pris toutes nos responsabilités pour qu'au-delà de la restauration collective tous les Postiers puissent bénéficier d'une participation aux repas avec le TR.

Cette participation a été calculée sur une base forfaitaire de 15 jours par mois avec deux valeurs faciales de 4,25 € et 3,40 € en référence de l'indice \leq ou $>$ à 387 et du salaire 19054,76 € brut/an. Aujourd'hui, La Poste change la base de calcul en produisant la note de service N° 6

du 18 janvier 2008 pour passer au réel, (calcul sur le nombre de jours travaillés). Immédiatement, nous avons interpellé La Poste sur la complexité de sa mise en œuvre et sur les modifications pour l'obtention des Titres Restaurant.

La Poste nous a entendu et a reporté momentanément l'application de cette note.

Avec FOCOM revendiquons la simplicité :

- la valeur faciale du Titre Restaurant à 8,40 €,
- l'accès au TR pour tous les postiers ayant des régimes de travail atypiques,
- des critères d'attribution qui intègrent pleinement les particularités géographiques et les contraintes horaires,
- un Titre Restaurant plus attractif avec une utilisation la plus simple possible.

Pour FOCOM, la meilleure option sera celle qui permettra à un plus grand nombre de Postiers de bénéficier du TR dans les conditions les meilleures.

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

ÉTABLISSEMENT :

GRADE/NIVEAU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

À COMPTER DU :

À, LE

SIGNATURE